

Le pasteur Daniel-Alexandre Chavannes 1765-1846 : esquisse biographique - 2me partie, 1811-1846

Autor(en): **Schnetzler, Ch.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **48 (1940)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-37718>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Monod

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Le pasteur Daniel-Alexandre CHAVANNES 1765-1846

Esquisse biographique — 2^{me} partie, 1811-1846

I. *Chavannes, fondateur et rédacteur de la « Feuille d'Agriculture et d'Economie générale du Canton de Vaud ». — Son activité scientifique et sa nomination de professeur de zoologie à l'Académie (1812-1820).*

Après son retour d'un séjour à Paris, au printemps de 1811, Daniel-Alexandre Chavannes quitta Vevey, avec sa famille, pour s'établir à Lausanne, à la maison Duplex, rue Marterey, dans l'appartement que devait occuper plus tard Frédéric-César de la Harpe. Il fonda tout d'abord la « Société de lecture » et l'enrichit d'une bibliothèque. Le gouvernement ne tarda pas à lui confier la charge de la « censure » des ouvrages parus dans le canton. Ses verdicts furent toujours empreints d'une notoire sagesse.

En novembre 1811, quelques citoyens, dont Chavannes, frappés du retard dans le développement de l'agriculture, se réunirent pour fonder la « Société d'Agriculture et d'Economie générale de Lausanne ». Berne nous avait devancé dans ce domaine. Elle avait depuis plusieurs années sa « Société d'Economie ». La liste des fondateurs porte entre autres les noms d'Henri Monod, de Chavannes, d'Albert Rengger, de J. S. de Loys. Le beau domaine de Dorigny appartenait à Jean-Samuel de Loys, distingué agronome, futur conseiller d'Etat. Il avait déjà obtenu d'heureux résultats dans l'assolement d'anciens terrains jugés improductifs. Dorigny était largement ouvert à qui voulait s'instruire. C'est là que le 4 août 1812 la Société lausannoise d'agriculture, après avoir invité de nombreux agriculteurs du canton, se transforma en « Société d'Agriculture et d'Economie générale du Canton de Vaud ». Elle nomma un comité central, organisa des sections qui devaient se maintenir en rapports avec le comité directeur. Un organe fut créé pour mettre au courant des progrès réalisés les membres de la société, pour leur faire connaître les expériences faites à l'étranger. Le journal était autorisé à joindre aux questions techniques l'examen des problèmes d'ordre philanthropique et moral, dont le but visait le relèvement et l'amélioration des classes pauvres et des enfants délaissés. Le 4 août 1812 naquirent les « Feuilles d'agriculture et d'économie générale », qui devaient paraître deux fois par mois, en fascicules de 16-20 pages. En 1813, D.-A. Chavannes en devint le rédacteur seul responsable. Jusqu'en 1843, il présida aux destinées de cette publication qui, avec ses deux judicieuses transformations, devint un organe d'une insigne valeur pour le développement de l'agriculture, des sciences, de la philanthropie, des institutions civiles et poli-



DANIEL-ALEXANDRE CHAVANNES

D'après un portrait appartenant au Musée historiographique.

tiques. Ses 32 volumes annuels constituent aujourd'hui une source très précieuse pour l'étude du passé du canton de Vaud. Dans ce jour du 4 août, date mémorable, le dîner servi sous les tilleuls de Dorigny fut une heure charmante où fut exécuté par un chœur le «Chant de Dorigny»¹ :

*Trois fois honneur à Triptolème
Dont le soc régénérateur
Tira le pain du blé que sème
La main de l'heureux laboureur.
Les biens que nos monts, que nos plaines
Accordent à nos efforts
Sont nos plaisirs et nos trésors.
Que Palès et Pomone, et Bacchus et Cérès
Habitent nos coteaux, nos vergers, nos guérets !*

Jusque dans sa vieillesse Chavannes aimait à le chanter.

Un an plus tard, il présentait à la deuxième assemblée générale un rapport des plus suggestifs sur la visite faite par lui, avec la commission désignée à cet effet, à la remarquable institution de Hofwyl, près de Berne, dirigée par le célèbre agronome Emmanuel de Fellenberg (1771-1844), dont l'œuvre avait été fondée en 1807.

En 1812, Daniel-Alexandre Chavannes changeait encore de domicile et s'installait tout près de son ancien logement, à la maison Grand d'Hauteville, qui doit être cherchée sur l'emplacement occupé aujourd'hui par Clos-Lilas, à la Caroline.

Aux élections du Grand Conseil de mai 1813, Daniel-A. Chavannes rentre dans cette enceinte, après une interruption de cinq ans. Il devint député de Vevey. Depuis ce

¹ Les vers sont du doyen Bridel et la musique de Chavannes.

moment-là il siégea pendant 33 ans dans l'assemblée législative et 26 ans comme secrétaire de ce corps. Il était aussi chargé de l'appel nominal. Au temps où Talma jouait au Théâtre de Marterrey, à l'admiration des Lausannois, les grands drames classiques, on apprenait le désastre de Leipzig (18 octobre 1813). Puis ce fut l'abdication de l'empereur Napoléon et le séjour à l'Île d'Elbe. Ensuite l'invasion des Alliés, le passage à Lausanne des troupes autrichiennes dont les fanfares ravissaient la jeune Herminie Chavannes. Ce qui ravissait moins les Vaudois, c'étaient les efforts de Berne, soutenus par les Alliés, et l'esprit de la Sainte-Alliance pour reconquérir leurs anciens sujets de Vaud et d'Argovie. Dans leur grande majorité, les Vaudois étaient d'un seul cœur attachés à leur liberté. Les Bernois comptaient sur leur armée, mais aussi toute une littérature de propagande travaillait au triomphe de leur cause.

En mai 1814 l'écrit suivant avait paru pour la défense des Vaudois et des Argoviens : « *Ueber den schweizerischen Bundesverein und die Ansprüche Bern's* ». Il était dû à la plume experte d'Albert Rengger, l'ancien ministre de l'Intérieur sous le Directoire helvétique, un ami de Chavannes. Ce dernier, en maître de la langue allemande, l'avait traduit en français¹ dans une brochure de 54 pages. C'était l'une des meilleures réfutations de la thèse de Berne. Une riposte immédiatement traduite par Chavannes parut en juillet 1814. La lutte se poursuivait ainsi.

Il faut rappeler ici l'intervention heureuse d'Henri Monod qui réussit à avoir une entrevue avec Alexandre I^{er} de Russie à Fribourg-en-Brisgau et aussi celle de Fré-

¹ Sur la Confédération suisse et les prétentions de Berne, écrit en mai 1814 par M. D.-A. Chavannes.

déric-César de la Harpe auprès de son ancien élève, en faveur de la conservation des libertés de Vaud et d'Argovie. Le Congrès de Vienne mit le sceau à l'œuvre de la paix en proclamant la neutralité intégrale de la Suisse et la conservation des anciennes limites des cantons telles qu'elles avaient été déjà établies pour Vaud et Argovie, qui ne devaient plus être des pays sujets.

Le Pacte fédéral nouveau fut aussi voté par la Diète. Il avait été précédé de la nouvelle constitution vaudoise du 4 août 1814. Tout cela ramena le calme dans le pays, mais les troubles qui auraient pu devenir très graves arrêterent plus d'un progrès, en outre la réalisation de la tâche que s'était prescrite la Société d'agriculture du canton de Vaud. Les « Feuilles d'Agriculture » subsistaient heureusement. Ajoutons en passant qu'au lendemain du Congrès de Vienne le ton régnant dans les délibérations du Grand Conseil devint plus solennel et aristocratique. Le terme : « Citoyens » qui ouvrait les discours fut remplacé par celui-ci : « Très honorés Messieurs ! ».

Souvent dans la vie, la chute d'une valeur scientifique, politique ou morale est la porte d'entrée d'une autre valeur. C'est ainsi que la *Société helvétique des sciences naturelles*, fondée à Genève le 4 octobre 1915 par l'initiative du pharmacien Hippolyte-Albert Gosse, allait emprunter, ainsi que l'a fait la section vaudoise de la même société, les « Feuilles d'agriculture » de Chavannes pour renseigner le Canton de Vaud sur le travail qui se poursuivait dans le sein de la nouvelle société. — La Société helvétique qui réunissait le 4 octobre 35 savants de différents cantons prit ses décisions fondamentales avec un enthousiasme patriotique et fraternel. Les 7 délégués vaudois, Chavannes en tête, rapportèrent dans leur canton la « flamme sacrée ».

Déjà dans sa première jeunesse Chavannes fut à bonne école pour s'intéresser aux sciences. Dans la maison de son oncle de la Cité, Alexandre-César, qui ne concevait pas la carrière pastorale sans une initiation sérieuse aux mathématiques, à l'astronomie, à l'anthropologie. Plus tard les leçons de J. L. François, d'Henri Struve et d'Emmanuel Déveley lui furent utiles. Déjà en 1809 Daniel-Alexandre donnait à Vevey un cours sur l'air atmosphérique, la lumière et l'électricité, où les dons de précision et de clarté sont indiscutables. Ces cours subsistent en manuscrits qui m'ont été prêtés par M. le professeur P. Murisier, conservateur du Musée de zoologie. En 1812, à «Chaumière», dans la maison de Lausanne de Madame la générale de Charrière, anciennement Angélique de Bavois, Chavannes donna à un cercle de dames dont faisaient partie ses deux filles, Cornélie et Herminie, un cours très substantiel d'*astronomie*. Donc rien d'étonnant dans le fait qu'il fût appelé, avant même la fondation de la Section vaudoise des «Sciences naturelles», à présider la troisième réunion de la Société helvétique à Lausanne, en 1818. Le 27 juillet, dans un discours d'ouverture, il fait une revue du développement antérieur des sciences dans le canton de Vaud. Les sociétés d'agriculture ont préparé, dit-il, l'éclosion de celle des « Sciences naturelles ». Le président, avec son ami et collaborateur, M. Ch. Lardy, inspecteur forestier, eurent à cette occasion la joie de pouvoir présenter, avec l'autorisation du Conseil d'Etat, un musée en formation dans deux salles, prêtées officiellement, de l'ancien bâtiment de l'Académie. Là on avait aussi réuni l'œuvre artistique du peintre Louis Ducroz, mort en 1810, que Chavannes avait réussi à ressaisir avant sa dispersion en obtenant par souscription la somme nécessaire à sa conservation. Le 27 dé-

cembre 1816, la collection Ducroz devenait propriété cantonale par le rachat de 65 actions de 100 fr. L'Etat avait fait là une heureuse acquisition. En ce temps-là, l'idée d'un « Musée d'histoire naturelle et des Beaux-Arts » s'empara de Chavannes et de son ami Lardy. Les savants, réunis en 1818, purent aussi admirer une collection minéralogique fort intéressante provenant de l'Anglais Marryat qui remit généreusement la majorité des objets de sa collection personnelle aux deux futurs conservateurs du Musée. En outre, la belle collection d'oiseaux empaillés, à laquelle Chavannes travaillait depuis 1796, fournissait encore maint intéressant spécimen zoologique à l'examen des hôtes de la fête. Le Musée d'histoire et d'art était fondé virtuellement. Un thé impromptu réunit la société dans la maison de Chavannes, à la Caroline. Sa fille Herminie admira là pour la première fois de sa vie un savant américain, M. Goswell, présenté par le professeur genevois Marc-Auguste Pictet. Escher de la Linth était aussi présent. Notons aussi le fait que François-César de la Harpe, rentré peu auparavant de Plessis-Piquet, assistait comme membre à la fête de 1818. Des relations de bonne amitié le liaient déjà à Daniel-Alex. Chavannes.

Le Conseil d'Etat offrit à Chavannes et à Lardy un cadeau d'argenterie, en témoignage de gratitude pour le talent et le zèle déployés dans la fondation de ce Musée.

L'instruction publique, à Vevey déjà, avait été l'objet de ses patientes études. Dans ses « mémoires », sa fille pense que ses préoccupations dirigées vers les questions scolaires l'ont conduit à son activité philanthropique. C'est dans ses inspections d'écoles qu'il se rendit compte de la préparation très inférieure de nombreux enfants

au sein de leur famille et que le paupérisme augmentait en raison directe de l'insuffisance de l'éducation domestique et scolaire. En 1806 il avait contribué à faire voter par le Grand Conseil la loi sur l'instruction publique qui constituait un réel progrès sur le passé. C'est aussi lui qui, au sein du Conseil académique, rédigea le rapport de l'examen des candidats destiné à repourvoir la chaire de littérature française à l'Académie, à la suite du décès du pasteur Marindin. Le jury avait donc présenté en première ligne Charles Monnard à la nomination du Conseil d'Etat.

Les cours académiques libres de Chavannes avaient été fort goûtés de ses auditeurs. Dans un rapport officiel on disait : « Il possède à un degré très remarquable le talent précieux de rendre agréables, par la grâce qu'il doit mettre à sa diction, les sujets qui en paraissent les moins susceptibles. » Son Musée commençait à attirer l'attention du public. Le conseiller Mieg, précepteur des princes d'Isenburg, qui venait d'entendre à Paris les cours de Cuvier, n'avait point été déçu de ceux de Chavannes.

On ne fut pas surpris d'une lettre du 28 juin 1819, à lui adressée par le Recteur de l'Académie, Emmanuel Dévelay, où l'on demandait à Chavannes de bien vouloir donner aux étudiants de théologie et de philosophie un cours de zoologie, l'un de ces cours si instructifs et intéressants. Le 18 octobre 1820, Chavannes recevait effectivement de l'Académie de Lausanne le titre de *professeur honoraire de zoologie*.

Lorsqu'en 1816, Albert Rengger, vice-président de la *Commission des établissements de détention et de secours publics*, quitta le canton pour rentrer en Argovie, accompagné de nombreux regrets, Chavannes fut nommé à sa

place. Encore là il se trouva dans son élément. N'avait-il pas derrière lui l'expérience de son « Administration » de Vevey, un essai fort réussi d'assistance des classes nécessiteuses ?

Le *Champ de l'Air*, établissement des aliénés, l'*Hospice cantonal*, grand bâtiment au haut de la rue Mercerie, où à l'un des étages étaient soignés les malades, tandis qu'à l'étage supérieur et à l'étage inférieur se trouvaient les détenus, quelque peu entassés dans leurs locaux, relevant de la justice correctionnelle et criminelle. Cet ensemble de trois dicastères dépendait de la « Commission des établissements de détention et des secours publics ».

Des réformes profondes s'imposaient. Chavannes avec son supérieur hiérarchique, le conseiller d'Etat Soulier, se voua à cette grande tâche. Déjà en 1818 le Grand Conseil décidait que la construction d'une « Maison pénitentiaire » était urgente, et en 1822 la première pierre en était posée sur un terrain attenant à la route de Berne, non loin du Champ de l'Air.

Par toute son éducation et son passé, qui lui avait permis de frayer avec tant de milieux divers, doué d'un caractère aimable et enjoué. Chavannes favorisa le développement de la sociabilité chez ses enfants. Ces derniers avaient remarqué combien leur père participait avec plaisir aux repas officiels de l'Académie, du Grand Conseil, heureux de l'entendre au retour des banquets leur raconter maint fait pittoresque, leur détailler l'ordre du menu, non par une gastronomie exagérée, mais très sensible au plus ou moins d'ordre dans lequel se déroulait le repas. Affaire d'un tempérament classificateur ! Il encourageait chez les siens la participation à la bonne société et ici je ne résiste pas au désir de laisser la parole à Herminie Chavannes qui nous dresse un tableau, qui ne man-

que pas de charme, de la société lausannoise de 1817-1820, avant que le mouvement religieux du Réveil n'atteigne son ampleur.

« On aimait à s'amuser alors que nous étions jeunes.
» La vie lausannoise, naturellement facile, passait fort
» doucement sous le gouvernement intelligent, moral et
» digne d'un Pidou, Monod, Muret, Secretan, etc. Les
» concerts de souscription et de grands bals organisés de
» même réunissaient toutes les personnes bien élevées de
» la capitale et faisaient affluer les amateurs de ces plai-
» sirs, des villes de la province. Les familles étrangères
» et les jeunes Russes, Allemands et Anglais qui venaient
» chez nous apprendre le français se faisaient admettre
» comme aujourd'hui dans la société la plus brillante. On
» voyait chaque année, le plus souvent au printemps, arri-
» ver une troupe dramatique, tantôt de Troinex, tantôt de
» Genève — il était à la mode d'en profiter. Il était
» aussi reçu que des comédiens de société pouvaient se
» lancer très haut dans le choix de leurs pièces. On don-
» nait un grand nombre de vaudevilles et de jolies comé-
» dies. Nos chers parents Chavannes-Renz prenaient une
» part active à ces amusements littéraires et artistiques ¹.

» Il était si parfaitement reçu que les dangers de comé-
» dies de société n'étaient pas à redouter que les plus
» vénérables pasteurs permettaient à leurs filles de jouer
» chez eux, même avec les étudiants en théologie. Ceux-ci
» renonçaient au grand monde, la dernière année de leurs
» études, au plus tard, mais jusque-là ils étaient aussi
» mondains que les autres, amateurs de plaisirs de salons.
» Nous avons vu jouer la comédie à MM. RoCHAT, Fivaz,

¹ César Chavannes-Renz, frère de Daniel-Alexandre (1779-1839), sous-diacre à Lausanne, père du professeur de botanique Edouard Chavannes.

» Alexandre Chavannes, Gauthey, Scholl, etc. J'ai eu
» aussi l'avantage de jouer avec plusieurs de ces hommes
» devenus si précieux à leur pays par leurs écrits et leur
» piété. Un seul demeurait dans l'ombre, c'était Vinet,
» qui jamais ne chercha à se faire connaître; M. Monnard
» travaillait aussi à l'écart. Mon père nous conduisait
» volontiers dans le monde, il jouait quelquefois par com-
» plaisance et préférait le mouvement d'un bal ou les
» soirées de musique et de lecture aux grandes assem-
» blées. Aussi longtemps qu'il a pu faire sa partie de
» violoncelle il aima à reprendre le divertissement de sa
» jeunesse. »

Daniel-Alex. Chavannes nous a laissé (*Feuilles d'agriculture*, t. 6, p. 237-249) une description pittoresque et enthousiaste de la Fête des vigneronns de Vevey, les 5 et 6 août 1819.

II. *Chavannes promoteur de la publicité des débats législatifs. — La Feuille d'agriculture devient la Feuille du Canton de Vaud. — La nouvelle Maison pénitentiaire (1820-1830).*

Les dix premières années des *Feuilles d'agriculture* étaient fort encourageantes pour le rédacteur du journal. Il ne s'était pas borné à poursuivre un but exclusivement agricole. L'activité de la « Société des sciences naturelles » y avait trouvé sa place, elle comptait de nombreux articles sur l'instruction publique, la bienfaisance, le commerce... Vers la fin de cette première période, les lecteurs avaient eu la surprise de trouver un jour, sous la rubrique : « Législation », un compte rendu d'une délibération du Grand Conseil. C'était un progrès dans le domaine du droit

public qu'on ne peut et ne doit pas ignorer. Jusqu'ici dans le Canton de Vaud, en Suisse, à l'étranger, le public pouvait être renseigné au sujet de telle ou telle loi, mais les débats législatifs eux-mêmes restaient secrets. Dans le Canton de Vaud des voix timides se faisaient entendre pour approuver l'innovation de Chavannes. En homme de bon sens il inséra un vœu semblable, exprimé sous forme d'une lettre à la Rédaction. Cette lettre proposait qu'on publiât un résumé des discussions. Dans le prochain numéro la Rédaction accueillait avec une grande bienveillance le désir devenu public ; elle examinait brièvement les objections qu'on pouvait faire à cette idée, par exemple le danger, en citant des noms d'orateurs, de provoquer des polémiques. Mais il fournissait en même temps le meilleur argument pour la réforme en donnant d'une manière très claire et objective le compte rendu de la session extraordinaire du Grand Conseil du 4 au 9 décembre 1820 et il ajoutait ceci :

« Si l'extrait de la dernière session du Grand Conseil est favorablement accueilli, la Feuille continuera pour les sessions futures, en ajoutant à l'analyse des résultats celle des motifs qui les auront amenés. »

Eh bien ! aucune opposition ne se produisit. La réforme était donc acceptée tacitement. Elle fait un grand honneur à Daniel-Alex. Chavannes. C'est grâce à elle que nous pouvons détacher d'une discussion sur *le projet de procédure civile* la perle suivante :

L'article 268 du projet portait qu'en fait le témoignage en justice de deux femmes était équivalent à celui d'un homme. Il y eut deux rapports contradictoires : l'un insistait pour maintenir l'article, sur la mobilité du caractère de la femme, sur son imagination plus grande que

celle de l'homme etc... l'autre plaidait pour l'équivalence des témoignages. C'est ce dernier point de vue qui l'emporta.

Le journal modifia son titre et s'appela : «La Feuille du Canton de Vaud».

En 1823, du 5 au 7 août, eut lieu à Lausanne la *fête helvétique de musique*. Daniel-Alexandre et son frère, le pasteur César Chavannes, en furent les organisateurs. Le grand concert de la Cathédrale comprenait une cantate de Bon Tempo et un oratorio de Beethoven. Le soir, après la collation, dans le vestibule du Grand Conseil, un spectacle d'un genre spécial fut organisé par les dames : une symphonie exécutée par un groupe nombreux d'adultes et de jeunes gens habillés de costumes pareils à ceux portés par de tous jeunes enfants de 3 à 4 ans, avec des couplets de M^{me} Adrienne Chavannes-Renz. — La fête eut lieu en 1826 à Genève.

Si nous revenons à la «Société des sciences naturelles» nous constatons que dans cette décade, au sein de la Société vaudoise, Chavannes présenta dix communications sur des sujets divers¹. Arrêtons-nous un court instant sur son *mémoire des Paragrêles*, lu à la Société vaudoise le 1^{er} septembre 1824. C'est un sujet encore actuel.

L'ainé du canon à grêle était une perche à l'extrémité de laquelle se trouvait une verge métallique en laiton. Une corde de froment ou de seigle liée à un cordon de lin écrit entoure la perche et pénètre dans la terre. L'électricité des nuages est attirée, la grêle est entravée dans sa

¹ Voir l'intéressant travail publié en 1937, de M. Ernest Chuard, professeur honoraire de l'Université, sur les travaux de la Société vaudoise jusqu'à la fondation de son Bulletin en 1841 (Bulletin n^o 242).

formation. Des expériences vérifiées avaient été faites en France et en Italie, entre autres par un Vaudois résidant en Lombardie, V. Crud. Le 5 janvier 1825, second mémoire de Chavannes avec un exposé de Crud lui-même. Lavaux et la Côte s'y intéressèrent, mais en 1826, à la Côte, une très forte grêle en plusieurs endroits ne fut nullement arrêtée par l'appareil. Sur plusieurs points du pays on les arracha.

L'initiation aux progrès de la science se développait par la «Feuille du Canton de Vaud». Chavannes fut invité par plusieurs personnes à y publier sa leçon inaugurale au cours de zoologie qu'il donnait aux étudiants de l'Académie de Lausanne !

Après avoir donné une définition de l'histoire naturelle et de ses principales divisions, il en vient à la «zoologie», science encore jeune, qui bénéficie déjà des célèbres classifications de Linné, de la Marck et de Cuvier. Chavannes s'inspire des deux derniers dans les trois sections de son cours.

Dans sa conclusion il plaide pour le développement de l'esprit d'observation chez ses étudiants, les mettant en garde dans leurs voyages contre l'étourdissement que cause l'entassement de tant d'objets à observer dans les musées ; ils devront déployer l'esprit critique pour distinguer du reste ce qui mérite vraiment de l'être.

Le 1^{er} mai 1826, la nouvelle «Maison pénitentiaire», sur la route de Berne, fut inaugurée. C'était un bâtiment conçu sur un plan très nouveau. Des études minutieuses et comparatives avaient précédé la construction. Le principe moral qui avait guidé les auteurs responsables était *l'amendement des détenus*, de là découlait leur *réclusion solitaire* et le travail des ateliers, un entretien hygiénique

des forces du corps, une cure d'âmes pratiquée par l'aumônier de l'établissement. La surveillance des deux ailes du bâtiment, les ateliers et les cellules, pouvait se faire depuis le centre, où se trouvaient les salles de la direction, la chapelle, les logements du personnel, la cuisine.

Les grands progrès réalisés à Lausanne y amenèrent de nombreux spécialistes, qui visitaient l'établissement, conduits et renseignés par Chavannes, dont les talents et le zèle frappaient ces messieurs. L'inspecteur de la Maison était M. William Denis et le contrôleur des trois dicastères¹ était M. François Clavel, qui devint un ami très cher de Chavannes. La maison avait coûté 348 000 francs de Suisse à l'Etat. Peu d'années après l'inauguration de la Maison, on constatait déjà une amélioration morale chez plusieurs délinquants et même quelques relèvements.

C'est encore Chavannes qui s'occupait plus tard d'une manière spéciale du patronage des détenus libérés en commençant par recruter quelques dames pour les intéresser à leurs sœurs malheureuses.

Le berceau de notre Musée cantonal nous a déjà occupé ainsi que la grande part que Chavannes et Ch. Lardy ont prise à sa naissance. Jusqu'en 1826 la belle collection zoologique du professeur Chavannes s'était beaucoup accrue. N'était-elle pas le fruit de 30 années de travail ? Elle comprenait des mammifères de Suisse et de l'étranger, des oiseaux d'Europe avec leurs nids et leurs œufs, des oiseaux étrangers classés dans le « Règne animal » de Cuvier, des reptiles de Suisse et d'ailleurs, des poissons du Léman et de la mer, des préparations pour l'anatomie comparée. C'était un trésor. Un comité se forma en 1826 pour organiser une souscription afin

¹ Le Champ de l'Air, l'Hôpital et la Maison pénitentiaire.

d'acheter cette précieuse collection. Un appel fut adressé à tous les Vaudois. Le Conseil d'Etat approuva l'appel et se préoccupa de l'emplacement définitif à réserver à ce musée. Il y eut cependant une suspension assez longue des démarches commencées.

Atteindre cette étape, c'était pourtant être à même de permettre aux savants qui se réunirent à Lausanne pour la fête helvétique de 1828, que présida de nouveau Chavannes, de jouir de l'exposition de la collection zoologique. Outre la zoologie, le musée put offrir une magnifique collection de minéraux de Sibérie. Tout cela valut au musée de nouveaux dons précieux de l'étranger. En 1828, le bateau à vapeur «Guillaume Tell» procurait aux sociétaires une charmante récréation. Frédéric-César de la Harpe reçut les congressistes dans sa maison.

Un an auparavant, Chavannes avait assisté à la fête helvétique des sciences naturelles à Zurich, puis à la réunion de la Société d'utilité publique à Bâle. C'est là que son ami Jean-Gaspard Zellweger, de Trogen (Appenzell), lui proposa de faire avec lui un voyage en Alsace. Il y fit des visites très précieuses aux hôpitaux, aux fabriques, aux musées, sans négliger les réceptions privées. C'est à son retour qu'il visita Vinet à Bâle. Sa réputation de prédicateur commençait à s'établir, tout en enseignant au Gymnase la rhétorique et la langue française. Une amitié profonde unit les deux hommes, surtout dix ans plus tard, quand Vinet devint professeur à Lausanne. Vinet, dit Herminie Chavannes, avait un « respect marqué pour mon père dont la bonté répondait à la sienne ».

C'est aussi en 1827 que Chavannes quitta l'administration communale de Lausanne, où il était entré en 1815 comme membre du Conseil communal. Il fit partie quel-

ques mois seulement de la municipalité. Il est l'auteur d'un mémoire comparatif « sur les établissements de bienfaisance de la Suisse allemande et ceux qui existent à Lausanne ». Il plaidait fortement en faveur d'un système centralisateur pour la répartition des aumônes. L'expérience de Vevey le guidait. Par motif de conscience il donna sa démission de municipal à cause de l'autorisation donnée par l'édilité aux représentations théâtrales le dimanche.

Le mouvement progressiste qui se dessinait dans le Grand Conseil et qui devait aboutir à la révolution de 1830 ne le laissait pas indifférent. Ses comptes rendus de la « Feuille du Canton de Vaud » sont très instructifs à cet égard. Les motions, d'ailleurs rejetées, de Frédéric-César de la Harpe sur l'opportunité d'une révision de la Constitution et de Samuel Clavel, de Brenles, sur la révision du mode d'élection du Grand Conseil, avaient donné lieu à de vifs débats. Le Conseil d'Etat d'alors, qui avait résisté au courant novateur, avait pourtant consenti à l'adoption d'une loi transitoire qui abrégait la durée des mandats de députés au Grand Conseil. C'était une loi de transition. Le procès de tendance fait à Vinet et à Monnard au sujet de la liberté religieuse, qui avait abouti à la suspension de l'enseignement de Monnard, avait agité l'opinion publique. Il faut constater que Chavannes n'avait pas pris position dans le débat. Le silence de sa fille dans les Mémoires le ferait supposer. Au reste, par tempérament, tout ce qui revêtait un caractère révolutionnaire l'effrayait plutôt.

(A suivre.)

Ch. SCHNETZLER.